

t Secteur 1 : Zone de chantier de Villard-Clément

Secteur 1 : Zone de chantier de Villard-Clément		RISQUES D'IMPACTS		MESURES ENVIRONNEMENTALES
THÈME	ENJEUX ETAT INITIAL	Phase travaux	Phase exploitation	Phase travaux
Géologie et risques naturels	Traversée du cône de déjection de Saint-Julien, constitué de matériaux hétérogènes.	Désordres géotechniques éventuels	Le site de Villard-Clément n'ayant pour vocation à être utilisé qu'en phase travaux, les impacts en phase exploitation sont considérés comme nuls.	Attaque de la tête de tunnel à pelle mécanique ou au brise-roche sur les 800 premiers mètres. Contrôle et suivi de l'altimétrie.
Eaux souterraines	Nappe des alluvions anciennes (conexions accidentelles de déjection de Saint-Julien) sans connexion avec la nappe alluviale de l'Arc.	Pas d'impact significatif (nappe chantier).	En fin de travaux, le site sera remis captif et profond au droit du travaux)	Mesures classiques de prévention de la pollution en état (cf. mesures en phase
Eaux superficielles	Objectif de qualité à atteindre de l'Arc : 18.	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution accidentelle de l'Arc. • Modification de la qualité physico-chimique de l'Arc par les eaux d'exhaures. • Modification des débits de l'Arc. 		<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système de rétention étanche pour le stockage des produits polluants. • Bassins de traitement avant rejet à l'Arc (eaux d'exhaure et eaux de chantier) ; mesures de contrôle des eaux traitées et suivi du milieu récepteur • Suivi hebdomadaire des volumes d'exhaure.
Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> • Flore : site à forte enjeu à la présence de pelouses thermophiles à station de tulipe de la Maurienne (protection nationale). • Faune : site à enjeu moyen à fort lié en particulier à la forte densité de passereaux associée aux milieux chauds et semi-ouverts. 	<ul style="list-style-type: none"> • Destruction localisée d'une partie du versant adret et risque d'atteinte aux pelouses thermophiles. • Déplacement localisé de l'avifaune et risque de destruction des biotopes de certaines espèces. 		<ul style="list-style-type: none"> • Limitation stricte des emprises du chantier. • Réaménagement et restitution au milieu naturel du site en fin de travaux (pelouse steppique). • Mesures compensatoires globales • Réalisation d'un dossier de destructions d'espèces protégées.
Urbanisme	Zone d'habitat en limite nord du site.	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une piste à l'est de la zone. • Acquisition éventuelle de bâtiments proches soumis aux nuisances du chantier. • Stockage d'explosifs. 		<ul style="list-style-type: none"> • Restitution de la piste à la commune de Saint-Julien-Montdenis (desserte de la future ZAG). • Acquisition des bâtiments et indemnisation des propriétaires en fonction des conclusions des études d'approfondissement sur la stabilité des terrains sous faible couverture. • Prescriptions de stockage et de conditionnement.
Ambiance sonore	Zone classée « modérée » jour (< 65 dB(A)) et « modérée » nuit (< 60 dB(A)).	Risque d'émergences supérieures au seuil réglementaire relatif au bruit de voisinage.		Un dossier bruit de chantier sera établi avant le début des travaux. Il estimera les niveaux de bruit et permettra de positionner et dimensionner la protection acoustique (une protection est d'ores et déjà prévue en périphérie nord).
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne, pas d'établissement sensible. • Enjeu fort. 	Tous les impacts génériques énumérés dans le paragraphe <ul style="list-style-type: none"> • Sites d'attaque intermédiaire et zones de chantiers associées sont applicables pour ce site.		Toutes les mesures génériques énumérées dans le paragraphe <ul style="list-style-type: none"> • Sites d'attaque intermédiaire et zones de chantiers associées sont applicables pour ce site.
Loisirs	Néant.	Néant.		Néant.
Patrimoine culturel	Aucun élément de patrimoine protégé ou non n'est présent à proximité immédiate du site.	Découverte archéologique fortuite.		Déclaration immédiate au Service Régional d'Archéologie de toute découverte archéologique fortuite.



Description des principaux impacts et mesures par site

Secteur 1 : Zone de chantier de Villard-Clément

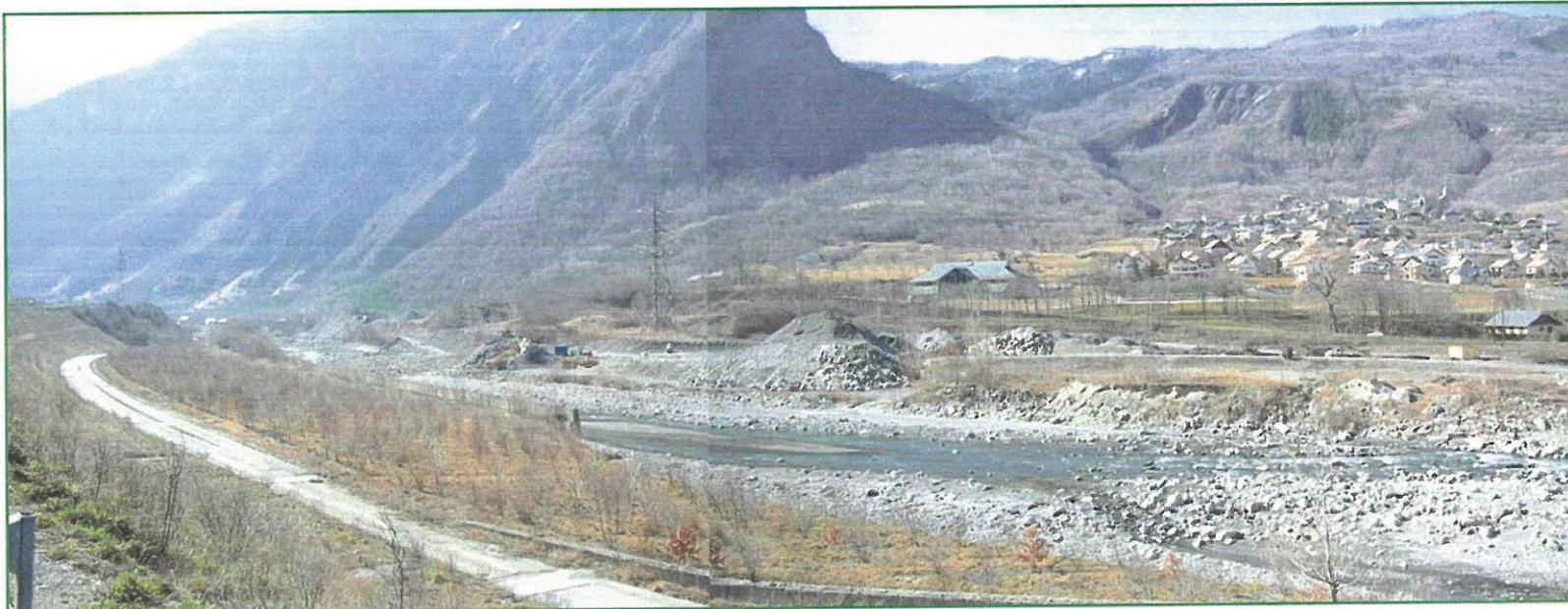
7 - Étude d'impact



Secteur 1 : Zone de chantier de Villard.		RISQUES D'IMPACTS		MESURES ENVIRONNEMENTALES
THÈME	ENJEUX ET AT INITIAL	Phase travaux	Phase exploitation	Phase travaux
Paysage	Secteur réhabilité dans le cadre de la réalisation de l'autoroute de la Maurienne.	Zone d'habitat en visibilité avec le site.		Implantation de merlons paysagers autour des installations de chant.ar. Réaménagement en pelouse steppique.

Description des principaux impacts et mesures par site

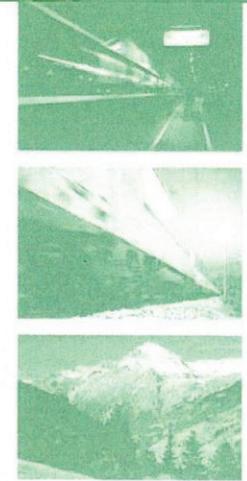
Secteur 1 :
Zone de chantier
de Villard-Clément



Zones de chantier oo Sous-Villard- Clément et des Resses d'en Bas.

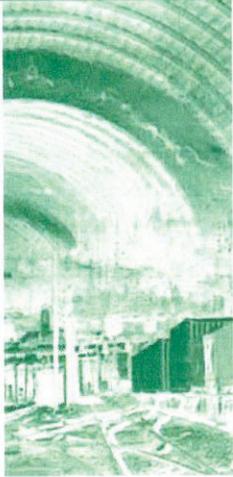
t Secteur 1 : Zone de chantier de Sous-Villard-Clément

Secteur 1 : Zone de chantier de Sous-Villard-Clément		RISQUES O'IMPACTS		MESURES ENVIRONNEMENTALES	
THÈME	ENJEUX ETAT INITIAL	Phase travaux	Phase exploitation	Phase travaux	Phase exploitation
Géologie et risques naturels	Zone implantée dans le lit majeur de l'Arc.	Recouvrement partiel par les crues de l'Arc.		<ul style="list-style-type: none"> Mise hors crue centennale du site pour la phase travaux, avec protections en encochements. Entretien du lit de l'Arc. Restitution de cet espace en fin de chantier au lit majeur de l'Arc en tant que zone d'expansion des crues, selon les côtes altimétriques existantes. 	Néant.
Eaux souterraines	Nappe alluviale superficielle de l'Arc.	Pollution accidentelle.		Mise en place d'un système de rétention étanche pour le stockage des produits polluants.	Néant.
Eaux superficielles	Zone de transit de l'Arc en cas d'obstruction du lit principal par les laves du Rieubel.	<ul style="list-style-type: none"> Pollution accidentelle Modification des lignes d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> Modification de la qualité physico-chimique de l'Arc. Modification de la température de l'Arc. Modification des débits de l'Arc. 	<ul style="list-style-type: none"> Collecte et traitement des eaux de ruissellement avant rejet à l'Arc. Entretien du lit de l'Arc La remise en état du site au permettra de le restituer au fonctionnement naturel de l'Arc 	<ul style="list-style-type: none"> Traitement et régulation des eaux ; Mesures de contrôle mensuelles, et suivi du milieu récepteur. Mise en place d'une solution permettant de limiter l'élevation de température inférieure à 1,5°C ; engagement ferme.
Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> Flore : site anthropisé sans intérêt particulier. Faune : Idem. 	Néant.		Néant.	Néant.
Urbanisme	Zone d'habitat proche (Nouvelles Resses, Villard-Clément).	Néant.		Néant.	Néant.
Ambiance sonore	Zone classée « modérée » le jour (< 65 dB(A)) et « modérée » la nuit (< 60 dB(A)).	Risque d'émergences supérieures au seuil réglementaire relatif au bruit de voisinage.		un dossier bruit de chantier estimera les niveaux de bruit et proposera le cas échéant des protections acoustiques.	Néant.
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> Bonne, pas d'établissement sensible. Enjeu fort. 	Tous les impacts génériques énumérés dans le paragraphe « Sites d'attaque intermédiaire et zones de chantiers associées » sont applicables pour ce site.		Toutes les mesures génériques énumérées dans le paragraphe « Sites d'attaque intermédiaire et zones de chantiers associées » sont applicables pour ce site.	Néant.
Loisirs	Néant.	Néant.		Néant.	Néant.
Patrimoine	Aucun élément de patrimoine protégé ou non n'est présent à proximité immédiate du site.	Néant.		Néant.	Néant.
Paysage	Fond de vallée d'ambiance très artificielle.	Néant.		Néant.	Néant.



Description
des principaux
impacts et
mesures par site

Secteur 1 :
Zone de chantier
de Sous-Villard-
Clément



**Description
des principaux
impacts et
mesures par site**

Secteur 1 :
Zone de chantier
des Resses d'en Bas



Zone de chantier des Resses d'en Bas.

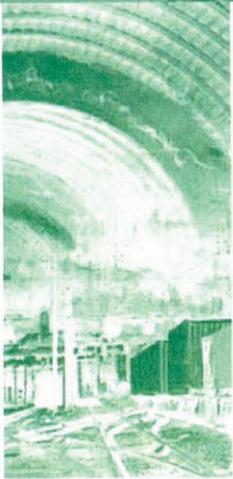
t Secteur 1 : Zone de chantier des Resses d'en Bas

Secteur 1 : Zone de chantier des Resses d'en Bas				
THÈME	ENJEUX ETAT INITIAL	AUSQUES D'IMPACTS		MESURES ENVIRONNEMENTALES
		Phase travaux	Phase exploitation	Phase travaux
Géologie et risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> Zone implantée dans la majeure de l'Arc Extrémité nord du site touchée par les crues du Rieubel. 	<ul style="list-style-type: none"> RecotNrement par les crues de l'Arc. Aggravation en cas de laves torrentielles du Rieubel, sur d'une crue de l'Arc. 	<p>Le site des Resses d'en Bas n'ayant pour vocation à être utilisé qu'en phase travaux, les impacts en phase exploitation sont considérés comme nuls.</p> <p>En fin de travaux, le site sera remis en état (cf. mesures en phase travaux).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mise hors crue centenaire du site pour la phase travaux, avec protections par enrochements. Suppression des remblais anthropiques afin d'augmenter la section hydraulique de l'Arc. Contrôle de l'engravement de l'Arc et curage. Restitution de cet espace en fin de chantier au majeur de l'Arc en tant que zone d'expansion des crues
Eaux souterraines	Nappe alluviale superficielle de l'Arc.	Pollution accidentelle.		Mise en place d'un système de rétention étanche pour le stockage des produits polluants.
Eaux superficielles	Zone de divagation en rive gauche de l'Arc.	Pollution accidentelle.		Collecte et traitement des eaux de ruissellement avant rejet à l'Arc.
Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> Flore : site anthropisé sans intérêt particulier. Faune : Idem. 	Néant.		Naant
Urbanisme	• Zones d'habitats proches (Resses d'en Bas, Nouvelles Resses).	Néant.		Néant
Ambiance sonore	Zone classée • modérée • le jour < 65 dB(A) et • modérée • la nuit (< 60 dB(A)).	Risque d'émergences supérieures au seuil réglementaire relatif au bruit de voisinage.		Un dossier bruit de chantier estimera les niveaux de bruit et proposera le cas échéant des protections acoustiques.
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> Bonne, pas d'établissement sensible. Enjeu <i>ton</i>. 	Tous les impacts génériques énumérés dans le paragraphe • Sites d'attaque intermédiaire et zones de chantiers associées • sont applicables pour ce site.		Toutes les mesures génériques énumérées dans le paragraphe • Sites d'attaque intermédiaire et zones de chantiers associées • sont applicables pour ce site.
Loisirs	Terrain de sports du Cettier et plan d'eau des Resses (commune de ViUargondran) proches du site.	Perturbation des activités de loisirs.		Maintien des accès et des activités des zones de loisirs.
Patrimoine	Aucun élément de patrimoine protégé ou non n'est présent à proximité immédiate du site.	Néant.		Néant
Paysage	Fond de vallée d'ambiance très Néant artificielle.	Néant		



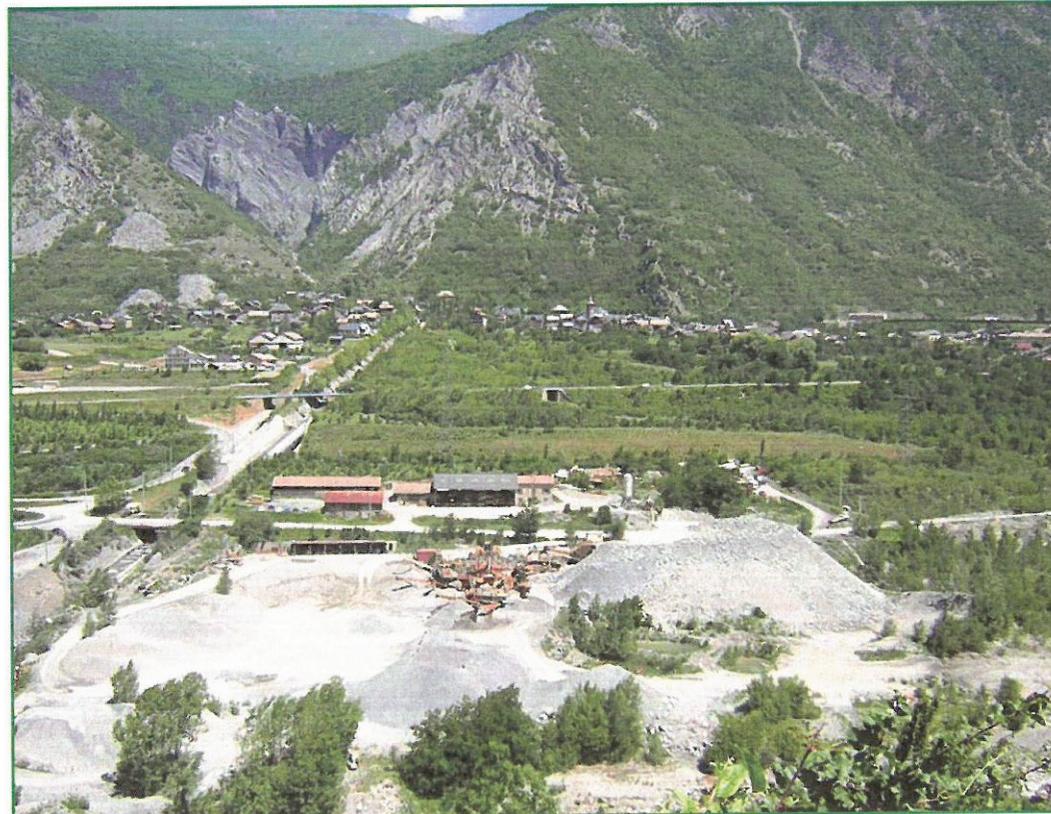
Description des principaux impacts et mesures par site

Secteur 1 : Zone de chantier des Resses d'en Bas



**Description
des principaux
impacts et
mesures par site**

Secteur 1 :
Zone de chantier
de Saint-Julien



Zone de chantier du Saint-Julien (Scetauroute).

• Secteur 1 : Zone de chantier de Saint-Julien

Secteur 1 : Zone de chantier de Smtt-Julien				
THÈME	ENJEUX ETAT INITIAL	RISQUES D'IMPACTS		MESURES ENVIRONNEMENTALES
		Phase travaux	Phase exploitation	Phase travaux
Géologie et risques naturels	Site implanté en bordure rive droite de l'Arc.	Recullement total par les crues de l'Arc.	Le site de Saint-Julien n'ayant pour vocation à être utilisé qu'en phase travaux, les impacts en phase exploitation sont considérés comme nuls. En fin de travaux, le site sera remis en état (cl. mesures en phase travaux)	<ul style="list-style-type: none"> Mise hors crue centennale du site pour la phase travaux, avec protections enrochements, démantelées en fin de travaux. Restitution du site à sa cote altimétrique initiale en fin de chantier, voire en deça.
Eaux souterraines	Nappe de Salluvions anciennes (zone de déjection de Saint-Julien) sans connexion avec la nappe alluviale de l'Arc. Niveau de la nappe très superficielle.	Pollution accidentelle.		<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un système de rétention étanche pour le stockage des produits polluants. Suivi piézométrique de la qualité des eaux souterraines.
Eaux superficielles	Zone de déviation en rive droite de l'Arc entre la confluence du torrent du Bochet et du Saint-Julien.	Pollution accidentelle.		Collecte et traitement des eaux de ruissellement avant rejet à l'Arc.
Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> Flore : site anthropisé sans Néant, d'intérêt particulier. Faune : Néant. 	Néant.		
Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> Traffic routier (RN6 et ancienne RN6). Activité présente sur le site. Zones d'habitats proches (Bochet, Plantées, Poutet). 	<ul style="list-style-type: none"> Perturbation du trafic. Sécurité des accès. Cessation ou adaptation de l'activité. 		<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'un plan de circulation. Sécurisation des accès. Démantèlement de l'entreprise.
Ambiance sonore	Zone classée « modérée » le jour (< 65 dB(A)) et « modérée » la nuit (< 60 dB(A)).	Risque d'émergences supérieures au seuil réglementaire relatif au bruit de voisinage.		Un dossier bruit de chantier estimera les niveaux de bruit et proposera le cas échéant des protections acoustiques.
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> Bonne Enjeu fort. 	Tous les impacts génériques énumérés dans le paragraphe « Sites d'attaque intermédiaire et zones de chantiers associées » sont applicables pour ce site.		Toutes les mesures génériques énumérées dans le paragraphe « Sites d'attaque intermédiaire et zones de chantiers associées » sont applicables pour ce site.
Loisirs	Néant.	Néant.		Néant.
Patrimoine culturel	Aucun élément de patrimoine protégé ou non n'est présent à proximité immédiate du site.	Néant.		Néant.
Paysage	Fond de vallée d'ambiance très artificielle.	Néant.		Restitution du site à sa cote altimétrique initiale en fin de chantier, voire en deça.



Description des principaux impacts et mesures par site

Secteur 1 :
Zone de chantier
de Saint-Julien



**Description
des principaux
impacts et
mesures par site**

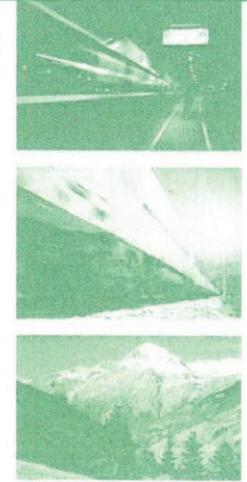
Secteur 1 :
Site de dépôt de la
Combe des Moulins



Site de dépôt de la Combe des Moulins.

• Secteur 1 : Site de dépôt de la Combe des Moulins

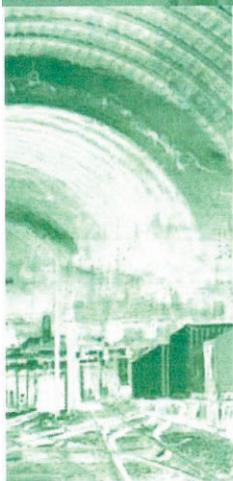
Secteur 1 - Site de dépôt de la Combe des Moulins		RISQUES D'IMPACTS		MESURES ENVIRONNEMENTALES
THÈME	ENJEUX ETAT INITIAL	RISQUES D'IMPACTS		Phase travaux
		Phase travaux	Phase exploitation	
Géologie et risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Instabilité de l'éperon rocheux sud ouest. • Crues torrentielles des ruisseaux des Roches Noires, de l'Arvan et du Bonneu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Instabilité des fronts de taille. • Eroulement de l'éperon rocheux. • Aggravation des crues torrentielles liées à la présence des bandes transporteuses. éventuellement du dépôt. 	<p>Le site de la Combe des Moulins n'ayant pour vocation à être utilisé qu'en phase travaux, les impacts en phase exploitation sont considérés comme nuls.</p> <p>En fin de travaux, le site sera sécurisé contre les chutes de blocs (cf. mesures en phase travaux).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'évolution des fronts de taille dès les premières phases de remblaiement. • Respect d'une garde en tête de l'éperon rocheux. • Transparence des bandes transporteuses par rapport au franchissement des ruisseaux. • Mise en place en fin de travaux d'un dispositif pare blocs pour contrôler les chutes de blocs. • En cas de déplacement, de la RD 110, la voirie devra présenter une pente uniforme descendante, afin de ne pas modifier les conditions d'inonçabilité du hameau de la Combe des Moulins.
Eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de drains préférentiels au sein des anciennes galeries d'exploitation. • Nappe d'accompagnement de l'Arvan. 	<ul style="list-style-type: none"> • Risques de débordement au sein des anciennes galeries • Perturbation de la nappe en cas de remblaiement au-delà de la RD 110 	<p>Le dépôt sera compatible avec le projet de décharge de classe III du canton, prévu à la Combe des Moulins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier l'absence d'émergence au sein du dépôt. • Drainage et évacuation des eaux. • Suivi piézométrique.
Eaux superficielles	<p>Ouvrage de drainage des eaux météoriques en amont de la carrière raccordé à l'ancien canal de dérivation de l'Arvan.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ruissellement (raffinement des talus, etc.). • Percolation des eaux au sein du dépôt. • Modification de l'écoulement du canal. 		<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de digues périphériques. • Collecte et évacuation des eaux. • Usage de l'ancienne dérivation de l'Arvan.
Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> • Flore : Pas d'enjeu floristique majeur (ancienne carrière) mais présence d'une espèce protégée (Saula à grandes feuilles). • Faune : Pas d'enjeu faunistique sur le site mais abords du site très riches. 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact direct sur le saule à grandes feuilles • Déplacement de la faune et destruction d'habitats à proximité du site (impact indirect). • Déboisement consécutif à l'implantation de la bande transporteuse 		<ul style="list-style-type: none"> • Protection stricte des habitats limitrophes. • Remise en état à partir d'essences locales. • Reconstitution de milieux secs favorisant la colonisation par les pelouses et groupements rupicoles. • Mesures compensatoires globales.
Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> • Zone d'habitat proche (Combe des Moulins). • Site localisé en bordure de la RD 110 • Hameaux (Nouvelles Resnes, Combe des Foumeaux) à proximité de la bande transporteuse 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation du cadre de vie des habitants au droit du site et le long de la bande transporteuse. • Perturbation du trafic routier lié au déplacement éventuel de la RD 110. 		<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de protection à l'avancement en bordure de la RD 110. • Plan de circulation et de rétablissement de la voirie. • Réaménagement de la RD 110 en fin de travaux. • Bandes transporteuses capotées, implantation pour une intégration optimum.
Ambiance sonore	<p>Zone classée - modérée - le jour (53,3 dB(A)) - modérée - la nuit (51,4 dB(A)).</p>	<p>Risque d'émergences supérieures au seuil réglementaire relatif au bruit de voisinage.</p>		<p>Un dossier bruit de chantier estimera les niveaux de bruit et proposera le cas échéant des protections sous forme de murets en périphérie de zone.</p>
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne. pas d'établissement sensible. • Enjeu moyen. 	<p>Tous les impacts génériques identifiés au paragraphe - Sites de dépôt - sont applicables à ce site.</p>		<p>Toutes les mesures génériques identifiées au paragraphe - Sites de dépôt - sont applicables à ce site.</p>
Loisirs	<p>Zone de loisirs située en bordure de la RD 110 au nord du site comprendra tennis et aire de pique-nique</p>	<p>Traversée de la zone de loisir par la bande transporteuse</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Mesures de maintien et pérenniation de l'activité de loisirs. • Mesures de réduction du bruit perçu. Bandes transporteuses capotées



Description des principaux impacts et mesures par site

Secteur 1 :
Site de dépôt de la
Combe des Moulins

7 – Étude d'impact



Secteur 1 : Site de dépôt de la Combe des

THÈME	ENJEUX ETAT INITIAL	RISQUES D'IMPACTS		MESURES ENVIRONNEMENTALES
		Phase travaux	Phase exploitation	Phase travaux
Patrimoine	Aucun élément de patrimoine protégé ou non n'est présent à proximité immédiate du site.	Découvertes archéologiques fortuites.		Déclaration immédiate au Service Régional d'Archéologie de toute découverte archéologique fortuite.
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> Site fortement altéré par l'exploitation préalable de ses ressources. Site implanté dans un versant boisé mais perceptible depuis quelques points de vue de Saint-Jean-de-Maurienne (quartier gare, zone commerciale). 	Néant : Site en cours de renaturation naturelle.		Conforter l'écran végétal existant en épaississant la frise arborée en périphérie du dépôt.

Description des principaux impacts et mesures par site

Secteur 1 :
Site de dépôt de la
Combe des Moulins

t Secteur 1 Site de dépôt des Resses

Secteur 1 - Site de dépôt des Resses		RISQUES D'IMPACTS		MESURES ENVIRONNEMENTALES	
THÈME	ENJEUX ETAT INITIAL	Phase travaux	Phase exploitation	Phase travaux	Phase exploitation
		Géologie et risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> Avalanches (Combe Menet et Combe de l'avalanche). Crues torrentielles de trois ravins majeurs (Ravin ouest, Ravoir et Combe Menet). Chutes de blocs depuis les crêtes. 	<ul style="list-style-type: none"> Accroissement des avalanches lié au défrichement du site Coupage des écoulements naturels par interception des trois ravins Accroissement des chutes de blocs lié au défrichement du site 	<ul style="list-style-type: none"> Tassements résiduels. Débordement de la plage de dépôt des matériaux transportés implantée à l'ouest du site. Obstruction de la buse de rejet dans l'Are.
Eaux souterraines	<ul style="list-style-type: none"> Source captée en secours par la commune de Villargondran. Emergences au sein des anciennes exploitations d'ardoise. 	<ul style="list-style-type: none"> Perturbation de la source. Déstabilisation du dépôt liée aux émergences au sein des anciennes zones d'exploitation. 	<ul style="list-style-type: none"> Instabilité du remblai lié aux infiltrations d'eau. Perte de la source communale captée. 	<ul style="list-style-type: none"> Drainage de la source pour stabiliser le dépôt. Étanchéité et drainage du dépôt. Suivi piézométrique du dépôt en fin de travaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un dispositif de drainage du remblai. Aménagement d'un ouvrage de récupération de la source.
Eaux superficielles	Écoulements torrentiels dans 3 ruisseaux des Resses,	Modification des écoulements des 3 ruisseaux.	Néant	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un chenal continu pour dériver les écoulements et évacuation dans l'Are ; Création d'une plage de dépôt en pied de dépôt. 	Néant
Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> Flore : Mosaïque de milieux forestiers, potentialités d'espèces protégées. Faune : enjeux forts pour la grande faune (meuble boisé entre les bières). 	<ul style="list-style-type: none"> Destruction de boisements. Perturbation durable de la faune et de la grande faune (ongulés). 	Néant	<ul style="list-style-type: none"> Protection des habitats intropes par délimitation stricte des emprises. Réaménagement du site en fin de travaux par des essences indigènes (forêts, peupliers et groupements rupicoles). Mesures compensatoires globales 	Néant
Agriculture et sylviculture	Mosaïque de milieux forestiers, et prairies en pied de versant.	Défrichement.	Néant	<ul style="list-style-type: none"> Dossier de défrichement Reconstitution des boisements en fin de travaux. 	Néant
Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> Hameaux (Resses, Pian de la Millière, Resses d'en Bas, Moulins) à proximité. Habitation située dans les emprises du projet 	Destruction d'une habitation.	Néant	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition de l'habitation et indemnisation du propriétaire 	Néant
Ambiance sonore	Zone classée : modérée le jour (< 65 dB(A)) et non modérée le nuit (> 60 dB(A)).	Risque d'émergences supérieures au seuil réglementaire relatif au bruit de voisinage.	Néant	Un dossier bruit de chantier estimer, les niveaux de bruit et proposer les cas échéant des protections acoustiques en périphérie de zone.	Néant
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> Bonne, pas d'établissement sensible. Enjeu fort. 	Tous les impacts génériques identifiés au paragraphe : Sites de dépôt : sont applicables à ce site.	Néant	Toutes les mesures génériques identifiées au paragraphe : Sites de dépôt : sont applicables à ce site.	Néant



Description
des principaux
impacts et
mesures par site

Secteur 1 :
Site de dépôt
des Resses

7 – Étude d'impact



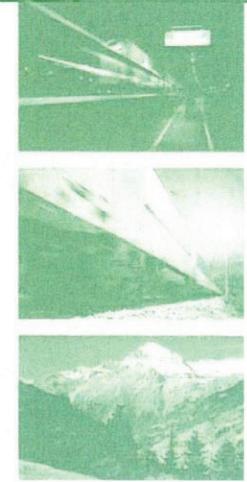
Description des principaux impacts et mesures par site

Secteur 1 :
Site de dépôt
des Resses

Secteur 1 : Site de dépôt des Resses		RISQUES D'IMPACTS		MESURES ENVIRONNEMENTALES	
THEME	ENJEUX ETAT INITIAL	Phase travaux	Phase exploitation	Phase travaux	Phase exploitation
Loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • Base de loisirs du Plan de la Millière (notamment terrain de football). • Pêche, et baignade sur le plan d'eau des Resses. 	<ul style="list-style-type: none"> • Baisse de fréquentation de la base de loisirs et du terrain de football. • Baisse de fréquentation du plan d'eau liée aux nuisances générées par les travaux. 	Néant	Maintien des activités de loisirs grâce à la réalisation d'un merlon de protection acoustique et paysage en pied de dépôt.	Néant
Patrimoine	Aucun élément de patrimoine protégé ou non n'est présent à proximité immédiate du site.	Découvertes archéologiques fortuites.	Néant.	Déclaration 1111 médiante au Service Régional d'Archéologie de toute découverte archéologique fortuite.	Néant.
Paysage	Site sensible très bien perçu depuis la RN6, l'A43 et la RD81.	Défrichement et artificialisation de la morphologie du pied de versant).	Néant.	<ul style="list-style-type: none"> • Modelage du dépôt intégrant la morphologie existante et restituant la continuité avec la partie supérieure du versant. • Végétalisation du dépôt respectant les zones non boisées des ravins actuels. • Réalisation progressive par panneaux permettant de limiter la cicatrisation. 	Néant.



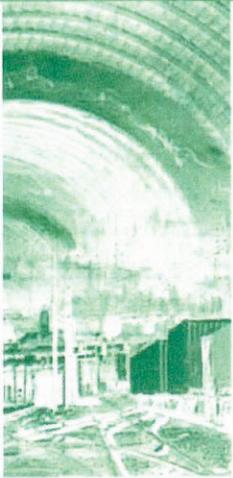
Site de dépôt des Aesses: Etat actuel - Etat Mur (Paysage plus).



Description des principaux impacts et mesures par site

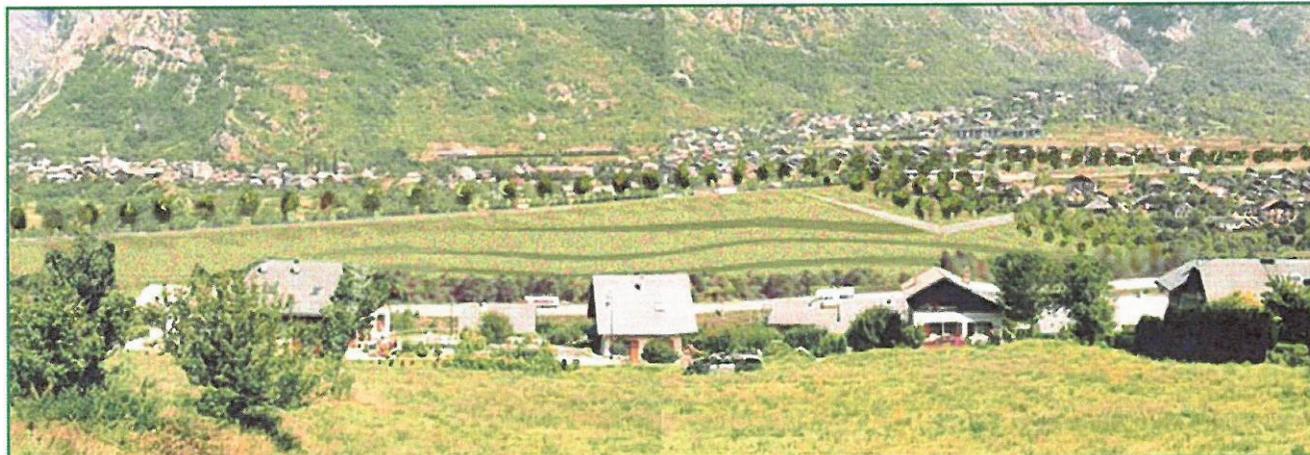
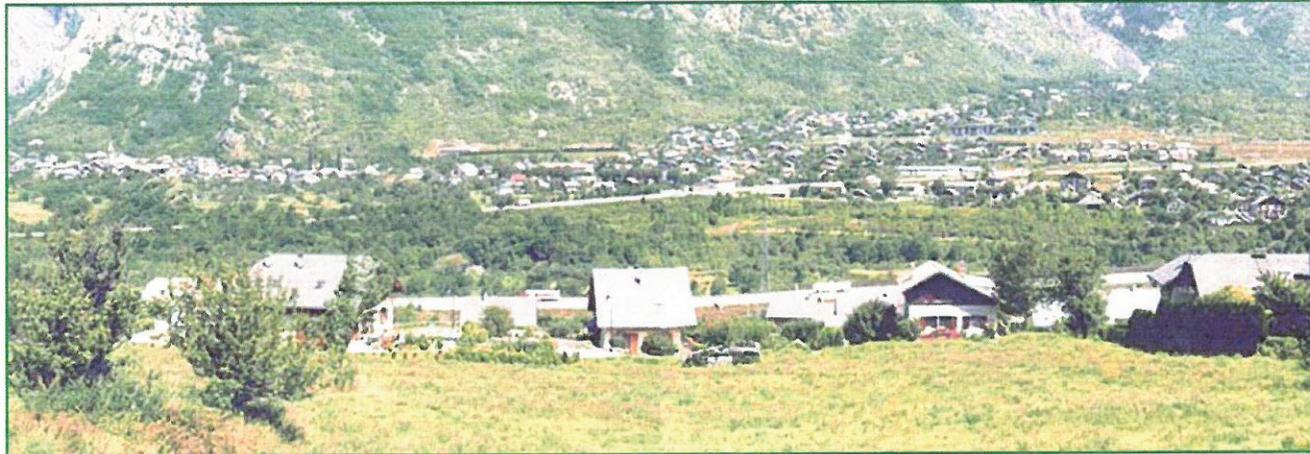
Secteur 1 :
Site de dépôt
des Reses

7 - Étude d'impact



Description
des principaux
impacts et
mesures par site

Secteur 1 :
Site de dépôt
de Pian d'Arc



Site de dépôt de Pian d'Arc : Etat actuel - Etat futur (Ar.thème Associés).

• Secteur 1 : Site de dépôt de Pian d'Arc

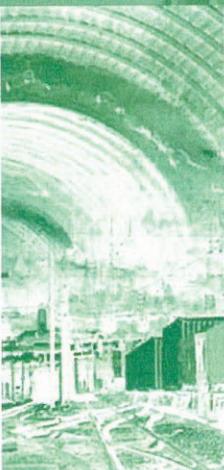
Secteur 1 - Site de dépôt de Pian d'Arc		RISQUES D'IMPACTS		MESURES ENVIRONNEMENTALES
THÈME	ENJEUX ET INITIAL	Phase travaux	Phase exploitation	Phase travaux
Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> Terrain compressible. Erosion en pied de remblai de la RN6 (eaux de ruissellement de la RN6). 	<ul style="list-style-type: none"> Tassement vertical du dépôt. déplacements horizontaux au droit des remblais routiers et ferroviaires Obstacle aux écoulements ctés eaux de ruissellement de la RN6 	Le site de Pian d'Arc n'ayant pour vocation à être utilisé qu'en phase travaux, les impacts en phase exploitation sont considérés comme nuls.	<ul style="list-style-type: none"> SuM des tassements et déplacements horizontaux induits sur les infrastructures environnantes (A43 et voie ferrée) Aménagements hydrauliques pour canaliser les eaux de ruissellement de la RN6.
Eaux souterraines	Nappe alluviale très perméable et profonde de l'Arc.	Pas de diminution significative des capacités de recharge de la nappe.	En fin de travaux, les transferts d'eau dans le corps du dépôt seront suivis par la mise en place de piézomètres de contrôle.	Le système de drainage prévu permettra d'améliorer les conditions d'évacuation des eaux de surface.
Eaux superficielles	<ul style="list-style-type: none"> Ruisseau non pérenne dans la partie centrale du site collectant les eaux de ruissellement de la RN6. Secteur humide au point bas du site (pied de remblai A43). 	<ul style="list-style-type: none"> Obstacle aux écoulements des eaux superficielles. Perturbation du fonctionnement de la zone humide. 	Le site sera remis en état (voir phase travaux, thème paysage).	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement hydraulique pour canaliser et évacuer les eaux du ruisseau central. Matelas drainant à la base du remblai dimensionné pour une pluie décennale.
Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> Flore : prés et vergers, zone humide anthropique de faible valeur écologique. Faune : importante colonie de blaireaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Destruction de la zone humide. Perturbation de la colonie de blaireaux. 		<ul style="list-style-type: none"> Remise en état du site et végétalisation à partir d'essences indigènes Capture et déplacement de la colonie de blaireaux en concertation avec l'ONFCS (ou interdiction des accès terriers si habitat similaire disponible à proximité immédiate). Reconstruction de la zone humide. Mesure compensatoire globale.
Urbanisme	Zones d'habitats proches (Plantées, Poutet à l'est du site le long de la RD 79).	<ul style="list-style-type: none"> Perturbation du cadre de vie des riverains. Présence de lignes électriques. 		Limitation des nuisances. Respect des normes de sécurité (lignes électriques).
Ambiance sonore	Zone classée « modérée » le jour (< 65 dB(A)) et « modérée » la nuit (< 60 dB(A)).	Risque d'émergences supérieures au seuil réglementaire relatif au bruit de voisinage.		Un dossier bruit de chantier estimera les niveaux de bruit et proposera le cas échéant des protections acoustiques en périphérie de zone.
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> Bonne, pas d'établissement sensible. Enjeu fort. 	Tous les impacts génériques identifiés au paragraphe • Sites de dépôt • sont applicables à ce site.		Toutes les mesures génériques identifiées au paragraphe • Sites de dépôt • sont applicables à ce site.
Loisirs	Néant.	Néant.		Néant.
Patrimoine	Aucun élément de patrimoine protégé ou non n'est présent à proximité immédiate du site.	Découvertes archéologiques fortuites.		Déclaration immédiate au Service Régional d'Archéologie de toute découverte archéologique fortuite.
Paysage	Délaissé à faible sensibilité paysagère mais vocation naturelle affirmée.	Introduction de lignes et de volumes horizontaux d'aspect très artificiel (toutefois pondéré par le contexte routier).		<ul style="list-style-type: none"> Modelage paysager en terrasses dans la logique de la pente. Fermeture des vues sur l'A43 par un boisement de bordure. Statut urbain de la RN6 souligné par une plantation d'alignement.

Description des principaux impacts et mesures par site

Secteur 1 :
Site de dépôt
de Pian d'Arc

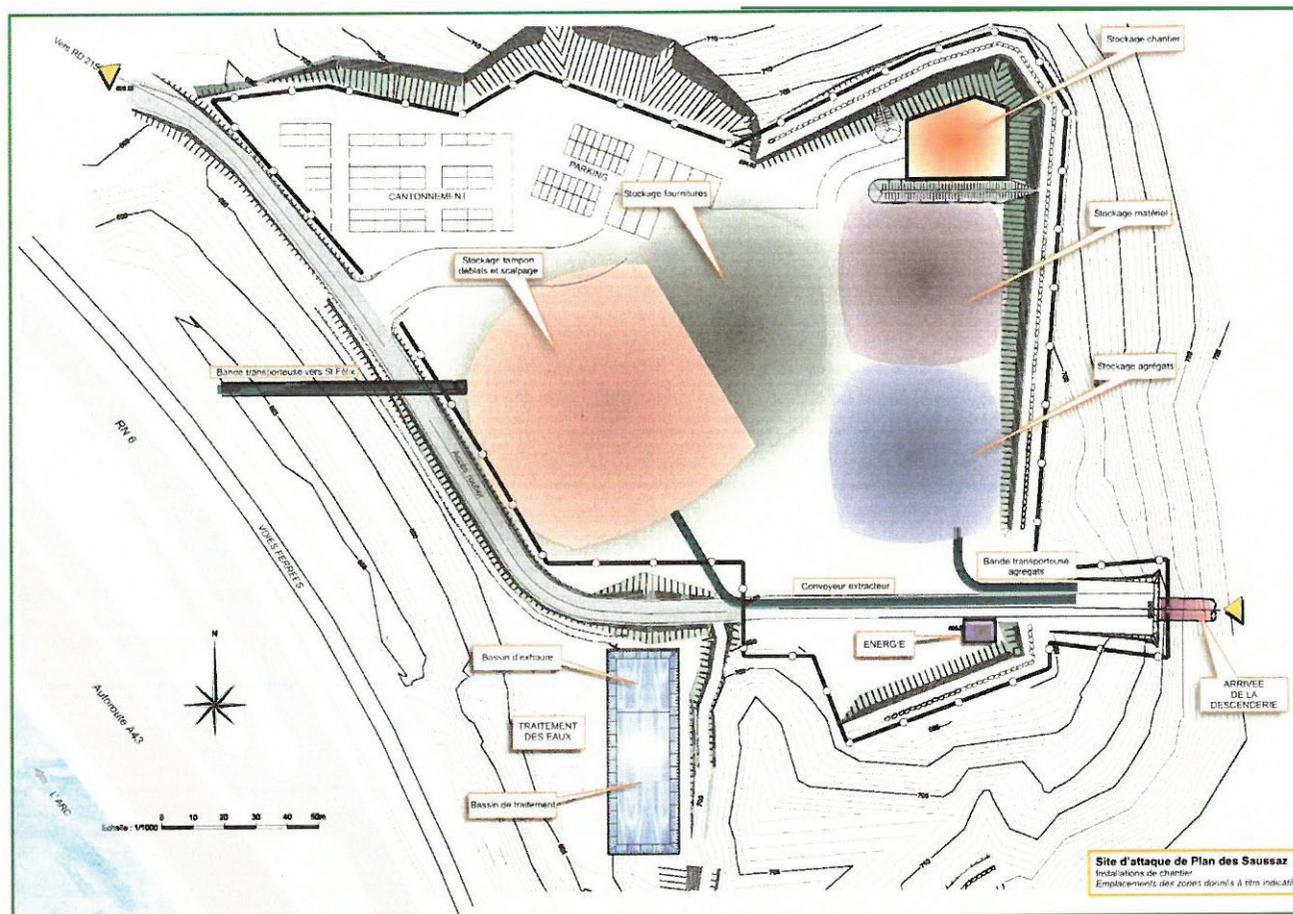


7 - Étude d'impact



Description des principaux impacts et mesures par site

Secteur 2 :
Zone de chantier
du Pian des Saussaz

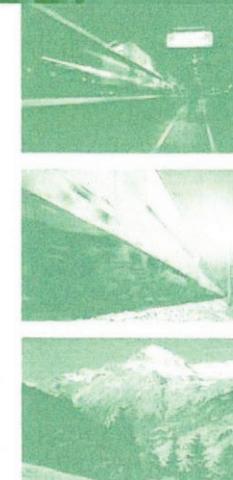


t Secteur 2 Zone de chantier du Pian des Saussaz

Secteur 2 : Zone de chantier du Pian des Saussaz		RISQUES O'IMPACTS		MESURES ENVIRONNEMENTALES	
THÈME	ENJEUX ETAT INITIAL	Phase travaux	Phase exploitation	Phase travaux	Phase exploitation
Géologie et risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Risque élevé de chutes de blocs et de pierre, surtout dans la partie est. • Contexte géologique et tectonique difficile (roche de type anhydrite, failles, cavités karstiques...) construisant une contrainte forte vis-à-vis de l'excavation. • Merderel de Saussaz, soumis à des crues soudaines. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chutes de pierres et de blocs, instabilité du front de taille. • Obstacle à l'écoulement des crues du Merderel de Saussaz, thalweg situé dans l'axe du chantier. 	Chutes de pierres et de blocs.	<ul style="list-style-type: none"> • Protection des zones nord et est contre les chutes de blocs par la mise en place de filets et d'une fosse de réception et d'un ouvrage de tête (réalisés lors des travaux de reconnaissance). • Maintien des conditions d'écoulement du ruisseau sur le site. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des protections contre les chutes de pierres et de blocs mises en place en phase chantier.
Eaux souterraines	Aucune source captée dans l'emprise de l'aire de chantier.	Risque de pollution limitée	Risque de pollution limitée	Mesures classiques de prévention de la pollution accidentelle et d'intervention mises en œuvre par les entreprises.	Bassin de collecte et traitement des eaux de la plate-forme avant rejet à l'Arc
Eaux superficielles	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un ruisseau non pérenne, le Merderel de Saussaz. • Aire en contrebas du site (objectif de qualité 1B). 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation du libre écoulement du Merderel de Saussaz. • Pollution accidentelle. • Rejet d'eaux d'exhaure, prélèvements d'eau pour les besoins du chantier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Obstacle au libre écoulement du ruisseau. • Pollution accidentelle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Merderel de Saussaz a été dévié et canalisé lors des travaux de reconnaissance. • Raccordement des eaux usées au réseau communal ; Bassins de traitement avant rejet à l'Arc (eaux d'exhaure et eaux de chantier). • Mesures de contrôle des eaux traitées et suivi du milieu récepteur. • Suivi hebdomadaire des volumes d'exhaure. 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien des aménagements réalisés sur le Merderel de Saussaz. • Bassin de collecte et traitement des eaux de la plate-forme avant rejet à l'Arc
Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> • Site Natura 2000 du Ferron des Encombres contigue. • Flore : Talus nord et est présentant des milieux à forte sensibilité (végétation constituée de pelouses sèches, friches herbacées et habitats d'intérêt communautaire) ; présence d'espèces protégées en Rhône-Alpes (Fétuque du Valais, Thesium à feuilles de Un, Hélianthe des Apennins). • Faune : fréquentation des milieux alentours par des Bouquetins, des rapaces (Aigle royal, Grand-duc d'Europe, Buse variable, Bonaparte, Faucon crécerelle (Protection Nationale)) et des colonies de chauves-souris (falaise du Pas du Roc). 	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts indirects sur la zone Natura 2000. • Destruction effective d'au moins deux stations d'espèces protégées (fétuque du Valais, thesium à feuilles de Un). • Destruction potentielle d'espèces protégées présentes à proximité immédiate (esparcette des sables, sabot de vénus). • Dérangement de l'avifaune (bruant tou et pie grièche écorcheur). 	<ul style="list-style-type: none"> • Colonisation des cheminées de ventilation par l'avifaune ou les chauves souris. • Aspiration de l'avifaune ou des chauves-souris par les prises d'air de l'usine de ventilation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures développées dans dossier Natura 2000 spécifique. • Délimitation stricte des emprises du chantier afin de préserver les habitats d'intérêt patrimonial à proximité. • Restauration des pelouses sèches en fin de travaux sur les talus. • Un avis favorable pour la destruction d'espèces protégées a été acquis suite au dossier CNPN pour les travaux de reconnaissance. • Mesures compensatoires globales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pose de grilles amovibles à mailles adaptées. • Outils d'effarouchement des oiseaux mis à l'étude en cas de besoin.

Description des principaux impacts et mesures par site

Secteur 2 :
Zone de chantier
du Pian des Saussaz

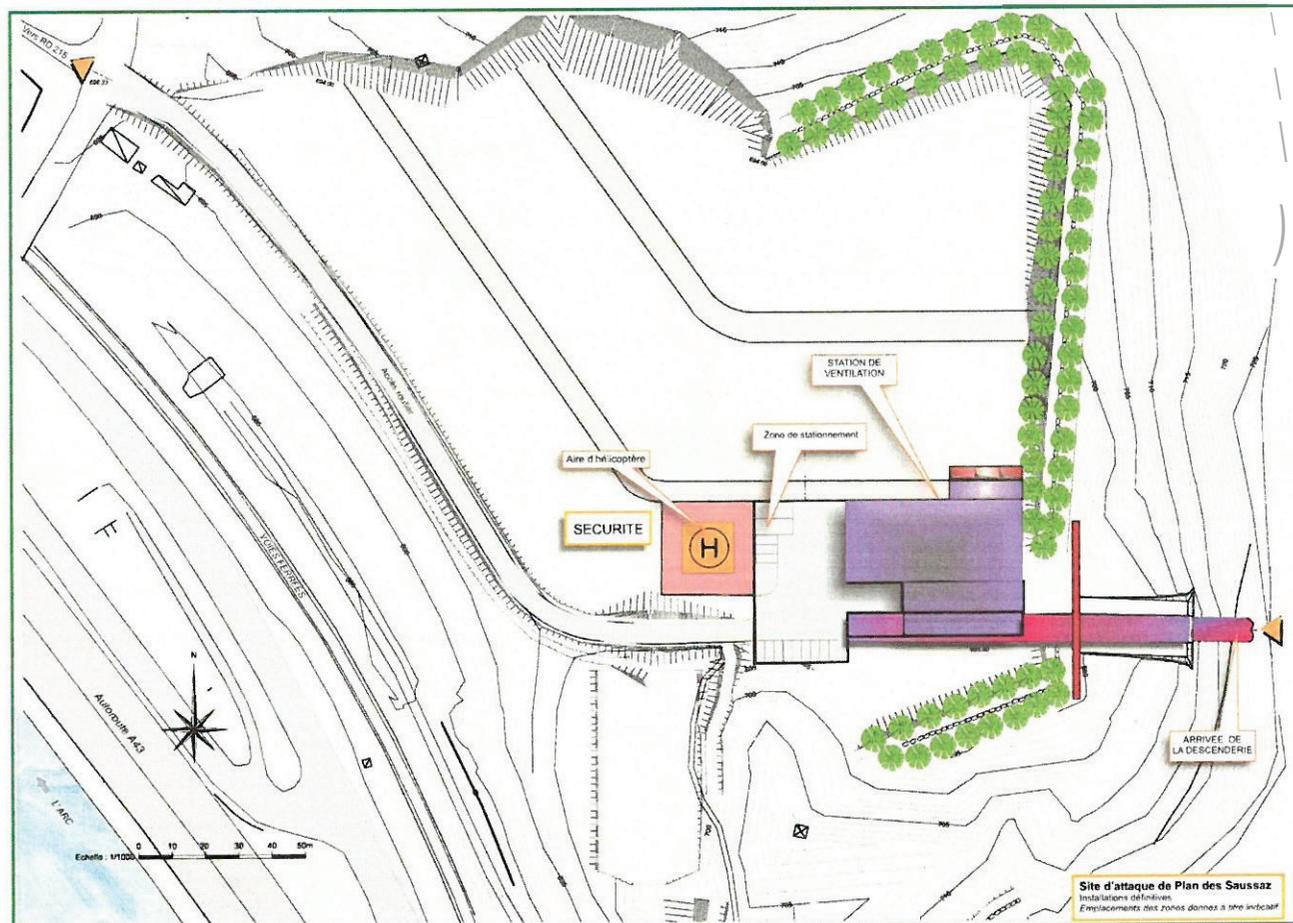


7 - Étude d'impact



Description des principaux impacts et mesures par site

Secteur 2 :
Zone de chantier
du Pian des Saussaz



-E

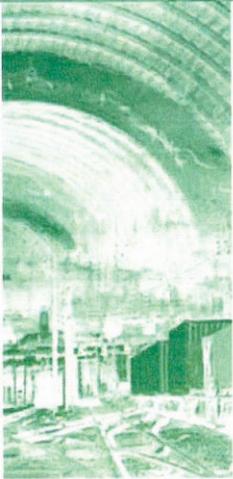
Secteur 2 | Zone de chantier du Plan des

THÈME	ENJEUX ETAT INITIAL	RISQUES O'IMPACTS		MESURES ENVIRONNEMENTALES	
		Phase travaux	Phase exploitation	Phase travaux	Phase exploitation
Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> - Cinq bâtiments industriels abandonnés en limite sud. - Premières habitations Saint-Martin-la-Porte éloignées et en surplomb. 	<ul style="list-style-type: none"> - Croissement ou perturbation du trafic routier sur l'A43, la RN6 et les voies locales (RD219). - Stockage d'explosifs sur site. - Présence d'une ligne 	Néant.	<ul style="list-style-type: none"> - Prescriptions de stockage et d'utilisation des charges explosives. - Déplacement de la ligne électrique lors des travaux de reconnaissance. 	Néant
Ambiance sonore	Zone classée « modérée » le jour (< 65 dB(A)) et « modérée » la nuit (< 60dB(A)).	Risque d'émergences supérieures au seuil réglementaire relatif au bruit de voisinage	Pas d'impact en fonctionnement normal car l'installation de ventilation reste hors service. Impact acoustique en cas d'incendie, lors de l'extraction des fumées.	Un dossier bruit de chantier estimera les niveaux de bruit et proposera le cas échéant des protections acoustiques en périphérie de la zone.	Protection de l'usine par double peau.
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> - Benne, pas d'établissement sensible. - Enjeu moyen. 	Tous les impacts génériques énumérés dans le paragraphe « Sites d'attaques intermédiaires et zones de chantier associées » sont applicables à ce site.	Tous les impacts génériques énumérés dans le paragraphe « Sites d'attaques intermédiaires et zones de chantier associées » sont applicables à ce site.	Toutes les mesures énumérées dans le paragraphe « Sites d'attaques intermédiaires et zones de chantier associées » sont applicables à ce site.	Toutes les mesures génériques énumérées dans le paragraphe « Sites d'attaques intermédiaires et zones de chantier associées » sont applicables à ce site.
Loisirs	Camping de 4-5 places au lieu-dit La Colornette, à 600 m à l'est du site.	Néant	Néant.	Néant	Néant.
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun élément de patrimoine protégé ou non n'est présent à proximité immédiate du site. - Le site, déjà remanié, n'a pas recélé de découvertes archéologiques. 	Découvertes archéologiques fortuites très faibles.	Néant.	Déclaration immédiate au Service Régional d'Archéologie de toute découverte archéologique fortuite	Néant.
Peysage	<ul style="list-style-type: none"> - Ambiance industrielle dominante à laquelle s'ajoute la majesté des grands pans de roche mis à nu et qui dominent la vallée. - Paysage ouvert caractérisé par des terrasses taillées. - La sensibilité paysagère du site est liée à sa proximité avec le réseau routier qui constitue autant de points de vue. - Enjeu fort car le secteur se situe dans un espace agricole remarquable au sein d'une unité paysagère vitrine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Vues surplombantes depuis quelques habitations de Saint-Martin-la-Porte. - Vues très brèves depuis la RD219, la RN6 et l'A43. 	<ul style="list-style-type: none"> - Artificielisation du paysage. - Caractère industriel contrastant avec un versant dominé par la puissance des éléments naturels. - Vues surplombantes depuis quelques habitations de Saint-Martin-la-Porte. - Vues très brèves depuis la RD219, la RN6 et l'A43. 	<ul style="list-style-type: none"> - Plantations d'arbres et arbustes indigènes sur le merlon séparant la plate-forme de la voie ferrée afin de limiter l'impact visuel perçu depuis le fond de vallée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Calage de l'usine de ventilation au plus près possible du versant pour jouer sur l'effet d'échelle, cheminée à hauteur du bâtiment. - Intégration des bâtiments dans le site par des couleurs et des textures s'inspirant du paysage alentour. - Réduction des surfaces minérales de plate-forme pour limiter l'aspect artificiel de l'aménagement. - Modelages doux des talus, plantation d'espèces arborées et



Description des principaux impacts et mesures par site

Secteur 2 : Zone de chantier du Plan des Saussaz



**Description
des principaux
impacts et
mesures par site**

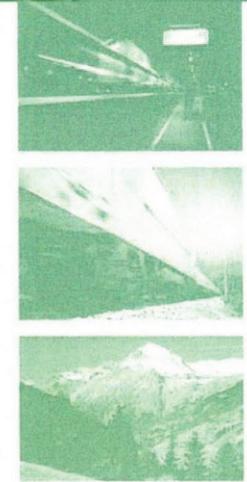
Secteur 2 :
Zone de chantier
d'Illaz



Zone de chantier d'Illaz.

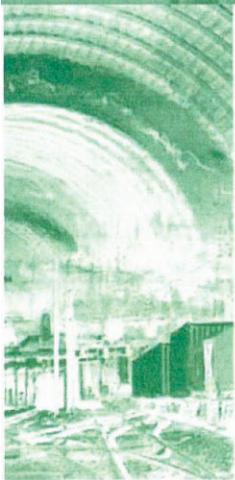
- Secteur 2 : Zone de chantier d'Illaz

Secteur 2 - Zone de chantier d'Illaz		RISQUES D'IMPACTS		MESURES ENVIRONNEMENTALES
THÈME	ENJEUX ET ETAT INITIAL	Phase travaux	Phase exploitation	Phase travaux
Géologie et risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> Site implanté en bordure rive droite de l'Arc. Section étroite de l'Arc au niveau du site. 	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'inondation du site en cas de crue de l'Arc. Fort érosion de la rive gauche opposée au site. 	<p>Le site d'Illaz n'ayant pour vocation à être utilisé qu'en phase travaux, les impacts en phase exploitation sont considérés comme nuls.</p> <p>En fin de travaux, le site sera remis en état.</p> <p>La remise en état du site permettra de restaurer au fonctionnement naturel de l'Arc. En effet, cette zone appartient au lit majeur de l'Arc et constitue une zone inondable importante.</p> <p>En concertation avec les services de l'état, sa cote altimétrique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mise hors crue centennale du site pour la phase travaux et protection en enrochements brés, démantelées en fin de chantier. Arasement des bancs en rive droite et décapage de la terrasse en rive gauche au droit du site afin d'homogénéiser les vitesses d'écoulement. Voir mesures génériques du volume - Sites d'attaques intermédiaires et zones de chantier associées -. Suivi piézométrique régulier de la qualité des eaux souterraines.
Eaux souterraines	Nappe alluviale superficielle de l'Arc	<ul style="list-style-type: none"> Pollution accidentelle. 		<ul style="list-style-type: none"> Resèdement du lit en rive droite pour préserver une largeur minimale d'uit de 40 à 50 m. Collecte et traitement des eaux de chantier avant rejet.
Eaux superficielles	<ul style="list-style-type: none"> Lit majeur de l'Arc. Fort sollicitation des remblais en cas de crue. Object de qualité 1B de l'Arc. 	<ul style="list-style-type: none"> Déstabilisation du transport solide par fixation de la berge rive droite de l'Arc. Diminution du champ d'inondation des crues. Pollution des eaux de l'Arc. 		
Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> Flore : Site typique d'un espace globale, fortement remanié, en cours de naturalisation et de banalisation, à enjeu faible. Faune : Ném. 	Néant		<p>Mesure compensatoire pourra être abaissée.</p>
Urbanisme et activités	Site à l'écart des habitations.	<ul style="list-style-type: none"> Accroissement ou perturbation du trafic routier sur l'A43, la RN6 et l'ancienne RN6 entre Le Saint-Julien et la zone de chantier. Effets sur les servitudes et les réseaux de transport d'énergie 		<p>Respect des normes de sécurité (ignes électriques).</p>
Acoustique	<p>Premières habitations éloignées (Plantées).</p> <p>Zone classée - modérée - le jour (< 65 dB(A)) et - modérée - la nuit (< 60 dB(A)).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'impact étant donnée l'absence de riverains. 		<p>Un dossier bruit de chantier estimera les niveaux de bruit et proposera le cas échéant des protections sous forme de murets en périphérie de la zone.</p>
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> Bonne, pas d'établissement sensible. Enjeu moyen. 	<p>Tous les impacts génériques énumérés dans le paragraphe</p> <ul style="list-style-type: none"> Sites d'attaques intermédiaires et zones de chantier associées - sont applicables à ce site. 		<p>Toutes les mesures génériques énumérées dans le paragraphe</p> <ul style="list-style-type: none"> Sites d'attaques intermédiaires et zones de chantier associées - sont applicables à ce site.
Loisirs	Néant.	Néant.		Néant.
Patrimoine	Aucun élément de patrimoine protégé ou non n'est présent à proximité immédiate du site.	Ouverture archéologique fortuite limitée.		Déclaration immédiate au Service Régional d'Archéologie de toute découverte archéologique fortuite.
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> Le site est profondément marqué par les transformations humaines (sols d'apport tassés et plantés). La sensibilité du site d'Illaz est relativement peu importante compte tenu de sa position à un endroit peu visible de la rive droite de l'Arc. 	Les impacts visuels sont faibles, le site ayant déjà subi des altérations antérieures.		<ul style="list-style-type: none"> La restauration du site permettra d'améliorer son apparence tout en lui donnant une morphologie compatible avec sa position topographique et son appartenance au lit moyen de l'Arc. Le remodelage par les crues de l'Arc et la revégétalisation naturelle et progressive après travaux de la plateforme contribuera à faire disparaître la trace visuelle des travaux.



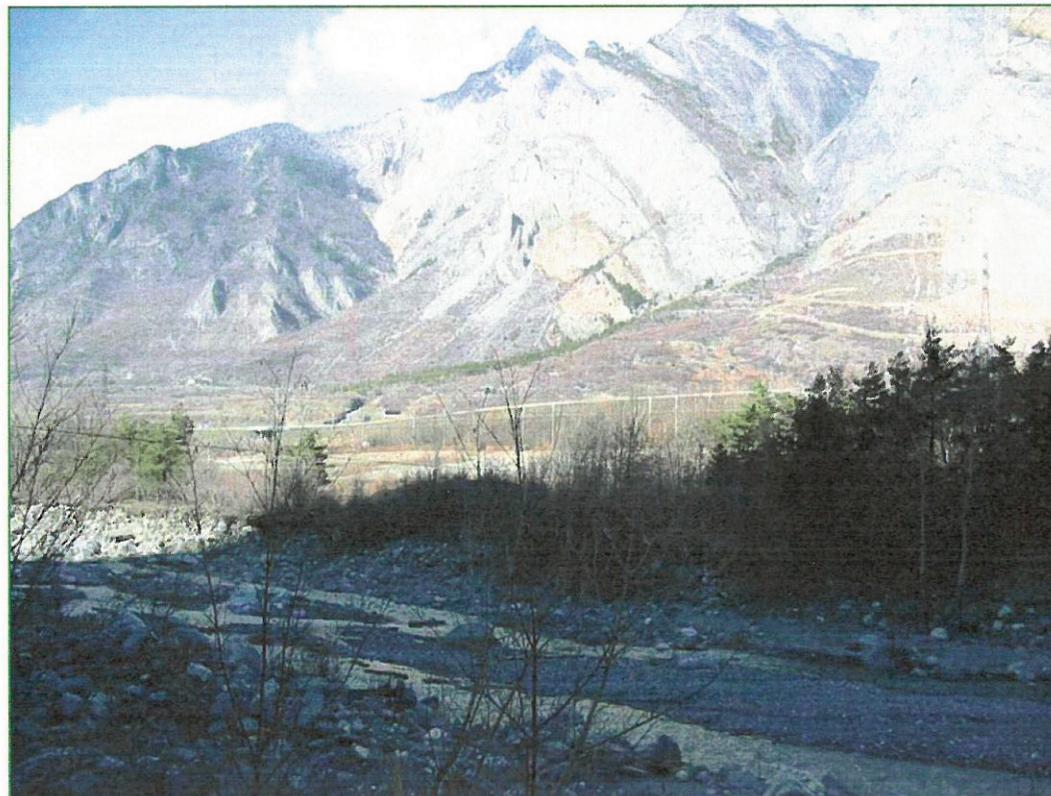
Description des principaux impacts et mesures par site

Secteur 2 : Zone de chantier d'Illaz



**Description
des principaux
impacts et
mesures par site**

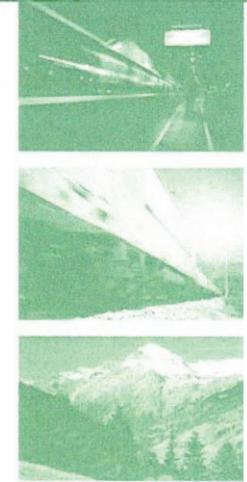
Secteur 2 :
Zone de chantier
de Saint-Félix



Zone de chantier de Saint-Félix (secteur aval).

• Secteur 2 Zone de chantier de Saint-Félix

Secteur 2 Zone de chantier de Saint-Félix		RISQUES D'IMPACTS		MESURES ENVIRONNEMENTALES
THÈME	ENJEUX ETAT INITIAL	Phase travaux	Phase exploitation	Phase travaux
Géologie et risques naturels	• Site implanté en bordure rive droite de l'Arc.	• Fondation de la partie ouest du site en cas de crue de l'Arc.	Le site de Saint-Félix n'ayant pour vocation à être utilisé qu'en phase travaux, les impacts en phase exploitation sont considérés comme nuls.	• Mise hors crue centennale du site pour la phase travaux, et protection en enrochements libres, démantelées en fin de chantier. • Création d'une terrasse inondable largeur en rive gauche, en évacuant les bancs d'alluvions présents
Eaux souterraines	• Nappe alluviale superficielle de l'Arc.	• Pollution accidentelle	En fin de travaux, le site sera remis en état.	• Voir mesures génériques du Volume • Sites d'attaques intermédiaires et zones de chantier associées • • Suivi piézométrique régulier de la qualité des eaux souterraines.
Eaux superficielles	• Lit majeur de l'Arc. • Objectif de qualité IB de l'Arc.	• Erosion de la berge rive droite de l'Arc. • Pollution des eaux de l'Arc.		• Protection de la berge rive droite sur 520 m. • Collecte et traitement des eaux de chantier avant rejet. • Travaux d'aménagement de la plate-forme à réaliser en période d'étiage.
Milieu naturel	• Flore : la partie ouest du site possède un enjeu floristique moyen formation arborée diversifiée, dynamique et en liaison avec un système aquatique acif (Q'Arc) et un système prairial. Le reste du site a un enjeu écologique faible. • Faune : flux de faune en bordure du Saint-Bernard (en empruntant les ponts canaux de franchissement de l'A43 et de la RN6. Reste du site à enjeu faunistique faible.	Absence d'impact significatif, le site étant largement banalisé (stockage de granulats sur remblais, ancien bassin piscicole abandonné et friches).		• Respect d'une bande de 10m entre le site et la rive droite du ruisseau du Saint-Bernard pour permettre le passage de la faune. • Mesure compensatoire globale
Urbanisme et activités	• Premières habitations de Saint-Martin-la-Porte éloignées et séparées du site par l'Arc et les infrastructures.	Néant		Néant
Ambiance sonore	Zone classée • modérée • le jour (< 65 dB(A)) et • modérée • la nuit (< 60 dB(A)).	Pas d'impact étant donnée l'absence de voisins.		
Qualité de l'air	• Bonne, pas d'établissement sensible. • Enjeu moyen.	Tous les impacts génériques énumérés dans le paragraphe • Sites d'attaques intermédiaires et zones de chantier associées • sont applicables à ce site.		Toutes les mesures génériques énumérées dans le paragraphe • Sites d'attaques intermédiaires et zones de chantier associées • sont applicables à ce site.
Loisirs	Néant.	Néant.		Néant.
Patrimoine	Aucun élément de patrimoine protégé n'est présent à proximité immédiate du site.	Le risque de découverte archéologique fortuite est limité, le site ayant été fortement remanié.		Déclaration immédiate au Service Régional d'Archéologie de toute découverte archéologique fortuite.
Paysage	Le site est profondément marqué par les transformations humaines (dépôts encore en vrac ou non tassés). La sensibilité du site est faible compte tenu de son implantation dans un secteur peu visible de la rive droite de l'Arc.	Les impacts visuels sont faibles, le site ayant déjà subi une altération antérieure.		Un cordón boisé limitant le site de l'Arc pourrait être rétabli après travaux, ainsi que quelques plantations en arrière permettant de casser l'uniformité de ce cordón.



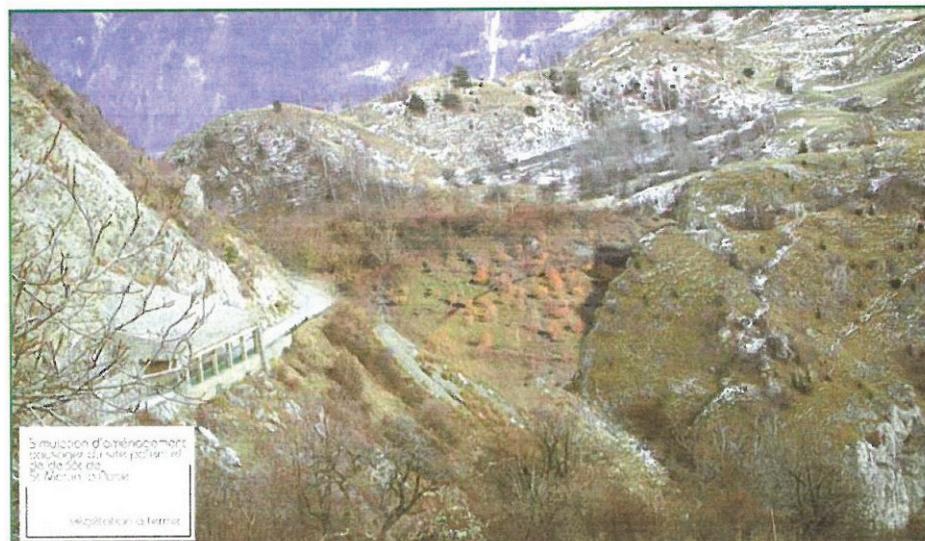
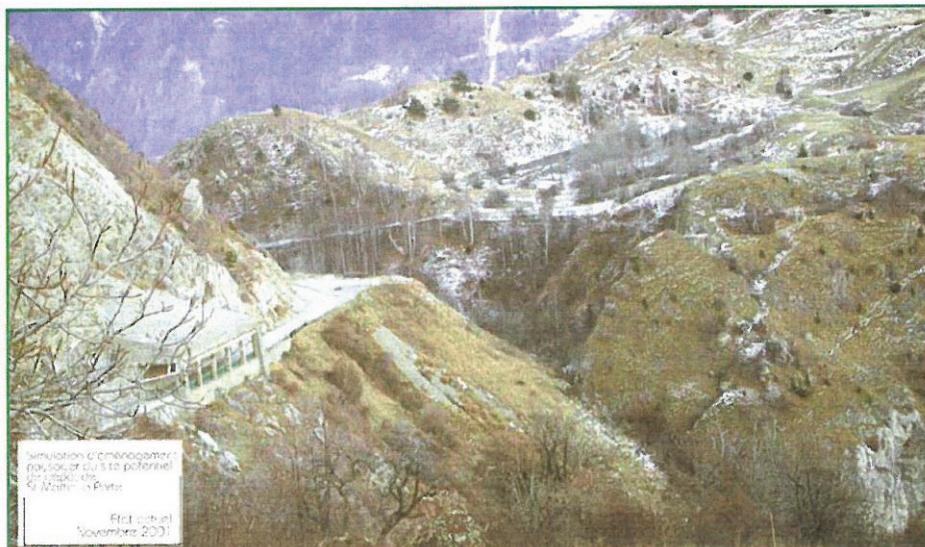
Description des principaux impacts et mesures par site

Secteur 2 :
Zone de chantier
de Saint-Félix



Description des principaux impacts et mesures par site

Secteur 2 :
Site de dépôt
de La Porte



Site de dépôt de la Porte : Etat actuel - Etat futur (Sage - Géode).

• Secteur 2 · Site de dépôt de La Porte

Secteur 2 : Site de dépôt de La Porte		RISQUES D'IMPACTS		MESURES ENVIRONNEMENTALES
THÈME	ENJEUX ETAT INITIAL	Phase travaux	Phase exploitation	Phase travaux
Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> Présence de matériaux compressibles dans une partie du site. Chutes de pierres et blocs peu actives en provenance de la talaise du Pas du Roc surplombant le site. 	<ul style="list-style-type: none"> Fort tassement attendu pour la partie du site comportant des matériaux compressibles. Risques modérés de chutes de pierres et blocs sur les systèmes de transport des matériaux. 	<p>Le site de dépôt de La Porte n'ayant pour vocation à être utilisé qu'en phase travaux, les impacts en phase exploitation sont considérés comme nuls.</p> <p>En fin de travaux, le site sera remis en état (voir phase travaux, thème paysage).</p>	Décapage et purge du site, et enfouissement définitif sur site.
Eaux souterraines	Réseau souterrain perméable en grand, mais aucun niveau piézométrique identifié.	Pollution accidentelle.		Voir mesures génériques du volume • Sites de dépôt •
Eaux superficielles	Aucune circulation superficielle.	Apports ponctuels limités d'eau en provenance du talus amont de la RD 219.		Collecte et évacuation des eaux amont et des eaux de ruissellement sur le site.
Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> Flore : Site occupé par des pelouses arides ; présence potentielle de la fétuque et de la centaurée du Valais. Faune : commune et largement distribués dans la vallée. Le site présente un enjeu en terme de diversité. Proximité immédiate du site Natura 2000. 	<ul style="list-style-type: none"> Impact potentiel sur des populations secondaires de Féтуque et de Centaurée du Valais, potentielles sur le site. Pas d'impact direct significatif. Impact indirect potentiel sur le site Natura 2000. 		<ul style="list-style-type: none"> Le chantier ne devra pas dépasser les limites du Site, afin d'éviter toute emprise sur les habitats de la Directive européenne. Mesure compensatoire globale Mesures développées dans dossier Natura 2000 spécifique.
Urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> Noyau du hameau La Porte. Site utilisé en partie pour la mise en dépôt de matériaux inertes. 	Perturbation du cadre de vie des habitants du hameau de La Porte.		Définition des itinéraires d'accès et des modalités de circulation.
Ambiance sonore	Zone classée • modérée • le jour (< 65 dB(A)) et • modérée • la nuit (< 60 dB(A)).	Risque d'émergences supérieures au seuil réglementaire relatif au bruit de voisinage		Le dossier bruit de chantier estimera les niveaux de bruit et proposera le cas échéant des protections acoustiques en périphérie de la zone.
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> Bonne. Enjeu fort. 	Tous les impacts génériques énumérés dans le paragraphe • Sites de dépôt • sont applicables à ce Site.		Toutes les mesures génériques énumérées dans le paragraphe • Sites de dépôt • sont applicables à ce site.
Loisirs	Le site est concerné à la marge par des parcours locaux de loisirs [itinéraire cyclable sur la RD 219, sentier de grande randonnée en limite sud-est du site).	Pas d'impact direct significatif.		Néant.
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Aucun élément de patrimoine protégé n'est présent à proximité immédiate du site de dépôt. Entité archéologique au col de La Porte. 	Découverte archéologique fortuite.		Déclaration immédiate au Service Régional d'Archéologie de toute découverte archéologique fortuite.



Description des principaux impacts et mesures par site

Secteur 2 :
Site de dépôt
de La Porte

7 – Étude d'impact



Secteur 2 : Site de dépôt de La Porte		RISQUES D'IMPACTS		MESURES ENVIRONNEMENTALES
THÈME	ENJEUX ETAT INITIAL	Phase travaux	Phase exploitation	Phase travaux
Paysage	<p>Le cadret de Saint-Martin-la-Porte a conservé son aspect traditionnel : chemins parsemés d'habitations ; et de fermes anciennes, nombreuses chapelles et quelques croix de chemin. Les espaces agricoles au Sud de la Porte forment une unité paysagère remarquable.</p> <p>La sensibilité du site de dépôt de « La Porte » est liée principalement à sa proximité avec le hameau éponyme.</p>	<p>Les impacts visuels sont faibles, le site étant implanté dans une combe assez isolée du regard.</p>		<p>Les installations de logistique seront démantelées.</p> <p>La restauration du site se fera par végétation herbacée et ligneuse, brousses, bosquets et bois (sélection d'espèces locales).</p> <p>Cet aménagement permettra une transition visuelle avec le site protégé du Pas du Roc.</p>

Description des principaux impacts et mesures par site

Secteur 2 :
Site de dépôt
de La Porte

i. Secteur 3 Zone de chantier des Sarrazins



Description des principaux impacts et mesures par site

Secteur 3 : Zone de chantier des Sarrazins

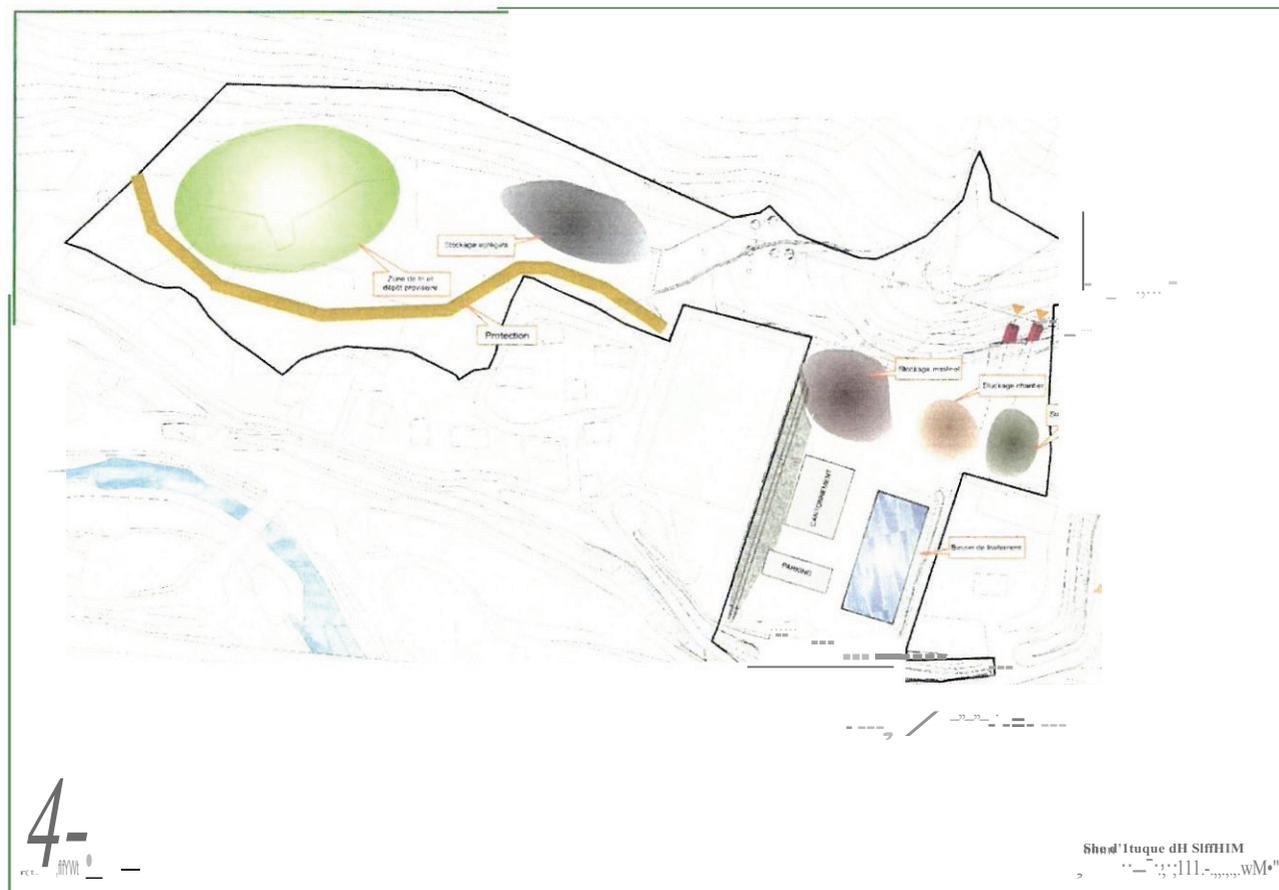
Secteur 3 : Zone de chantier des Sarrazins					
THÈME	ENJEUX ETATINITIAL	RISQUES D'IMPACTS		MESURES ENVIRONNEMENTALES	
		Phase travaux	Phase exploitation	Phase travaux	Phase exploitation
Géologie et risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> Risque local de chutes (peu actives) de pierres et de blocs. Risques de glissements de terrains au nOfd. Risque hydraulique, lié aux deux ruisseaux à proximité du site. 	<ul style="list-style-type: none"> Chutes de pierres et de blocs peu actives dans la zone nord du site d'attaque. Mouvements de terrain. 	Mouvements de terrain, fréquents dans les versants du Houiller.	<ul style="list-style-type: none"> Sécurisation de la paroi par mise en place de filets pare-blocs. Contrôle et suivi de l'altimétrie. Recueil des eaux de ruissellement et des eaux d'exhaure. 	SuM des mouvements de terrain.
Eaux souterraines	Nappe alluviale profonde de l'Arc en partie basse du site.	Pollution accidentelle : interception par la deuxième descenderie des memes réseaux que la première	Pollution accidentelle	Mesures classiques de prévention de la pollution accidentelle et d'intervention mises en oeuvre par les entreprises. Traitement des eaux d'exhaure selon les prescriptions édictées dans le volet Tunnel	Séparateur à hydrocarbure pour traitement des eaux de la plateforme
Eaux superficielles	<ul style="list-style-type: none"> Deux ruisseaux localisés à proximité Présence de l'Arc 250 m à l'aval (objectif de qualité 1B). 	<ul style="list-style-type: none"> Perturbation du libre écoulement d'un ruisseau non pérenne. Risque de pollution. Rejet d'eaux d'exhaure, prélèvements d'eau pour les besoins du Chantier. 	Pollution accidentelle.	<ul style="list-style-type: none"> Busage localisé du petit cours d'eau traversant le site. Raccordement des eaux usées au réseau communal ; bassin de traitement avant rejet à l'Arc (eaux d'exhaure et eaux de chantier). Mesures de contrôle des eaux traitées et suivi du milieu récepteur. SuM hebdomadaire des volumes d'exhaure. 	Séparateur à hydrocarbure pour traitement des eaux de la plateforme (l)me avant rejet au réseau pluvial ou à l'Arc.
Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> Flore : enjeu faible à moyen, faible sur les portions à forte emprise anthropique et moyen sur les éboulis et à proximité (pelouses thermophiles et présence de la fétuque du Valais (espèce protégée)). Faune : commune et largement distribués dans la vallée. Le site présente un enjeu en terme de diversité. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de destruction directe d'espèces végétales protégées. Dérangement des rapaces. 	<ul style="list-style-type: none"> Colonisation des cheminées de ventilation par ravaune ou les chats/souris Aspiration de l'air au ou des chaves-souris par les prises d'air de l'usine. 	<ul style="list-style-type: none"> Limiter le plus possible l'emprise de la plateforme sur les pelouses sèches. Délimiter et réglementer l'accès au chantier. Mesure compensatoire globale. 	<ul style="list-style-type: none"> Pose de grilles amovibles adaptées. Dispositifs d'effarouchement des oiseaux mis à l'étude en cas de besoin.
Urbanisme	Centre urbain de La Praz à 200 mètres et premières habitations contigües au site.	<ul style="list-style-type: none"> Perturbation du trafic routier sur la voirie locale (RD215). Modification du cadre de vie. Problèmes de sécurité des usagers et du personnel de chantier. Effets sur les servitudes et les réseaux de transport d'énergie. Stockage d'explosifs sur site. 	Néant.	<ul style="list-style-type: none"> Accès direct à la AN 6 et à l'A43, pour limiter les perturbations usagers de la voirie locale. Arrosage et entretien des sites. Définition préalable aux travaux des règles de sécurité en accord avec les gestionnaires. Respect des normes de sécurité (lignes électriques). Prescriptions de stockage et d'utilisation des Charges explosives 	Néant.

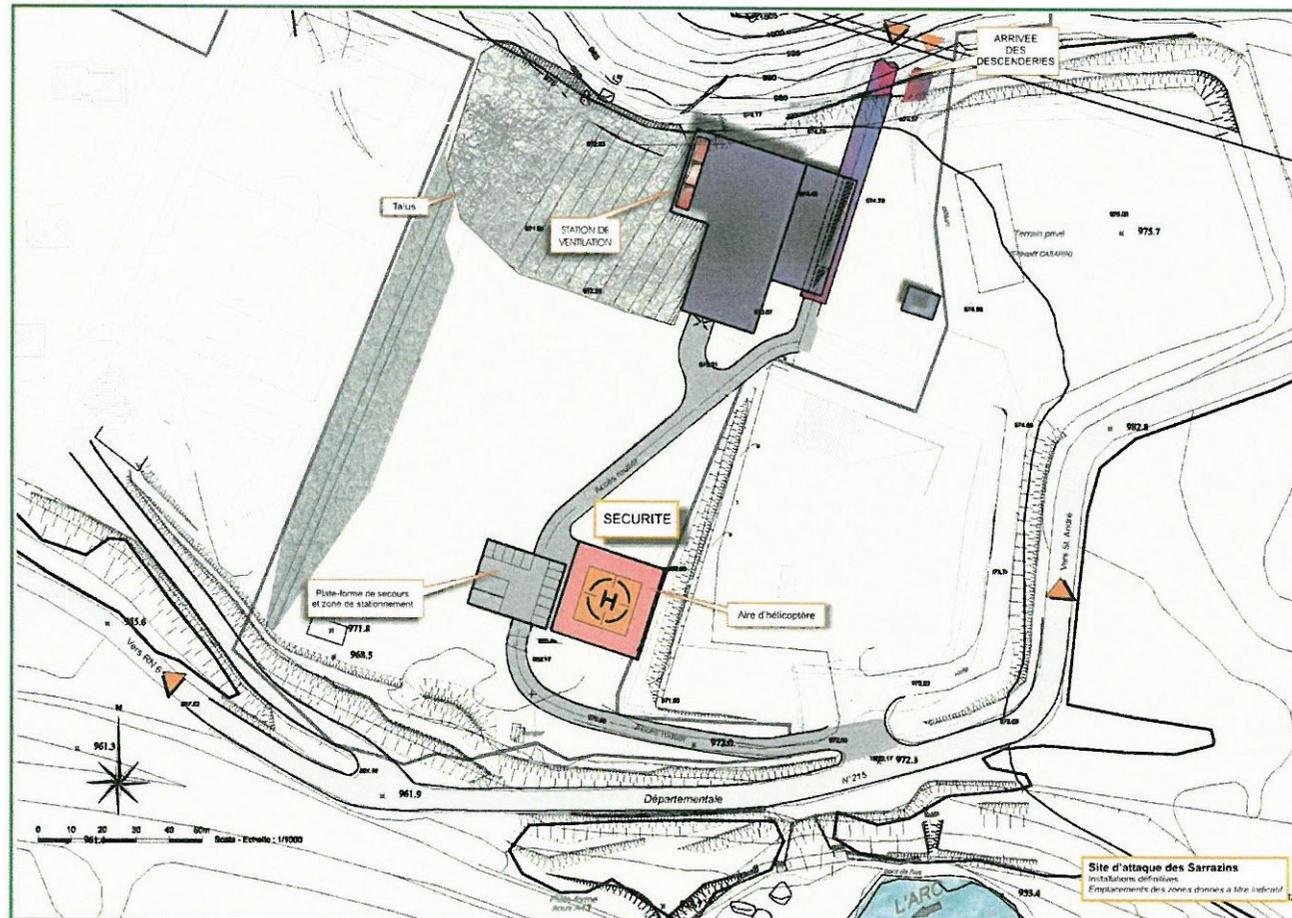
7 - Étude d'impact



Description des principaux impacts et mesures par site

Secteur 3 :
Zone de chantier
des Sarrazins





Description
des principaux
impacts et
mesures par site

Secteur 3 :
Zone de chantier
des Sarrazins